

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1442

14 juillet 2010

SOMMAIRE

Acergy Finance S.à.r.l.	69207	Roquette Re S.A.	69184
AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l. ..	69216	RT3 S.A.	69184
AKUT (Aktionsgruppe für Umwelttoxikologie)	69183	Shield Lux 2 S.à r.l.	69197
AMC Luxembourg S.A.	69172	Skuld Re II S.A.	69186
Arcapita Industrial Management S.à r.l.	69187	SOLIDUS Invest S.A.	69186
ArclIndustrial France Developments I S.à r.l.	69212	SOLIDUS Invest S.A.	69171
Automat' Services	69216	Spes S.à r.l.	69186
Café bei der Kapell, S.à r.l.	69188	Spes S.à r.l.	69186
Canalmusic S.A.	69193	Spes S.à r.l.	69186
Capraia S.A.	69185	Sports-Buttek Schleich S. à r.l.	69187
Cyril HoldCo S.à r.l.	69175	Stroud Luxembourg Sàrl	69179
DH Luxembourg II	69206	Support Science Global S.à r.l.	69185
Hegaso S.A.	69212	Support Science International S.à r.l.	69185
Hibiscus S.A.	69185	SV Fund Services S.A.	69189
National Steel S.A.	69170	Syscom S.A.	69196
National Steel S.A.	69170	TBU-3 International S.A.	69194
Networking European Infrastructures Partners - NEIP II S.A., SICAR	69173	Telemis International	69193
Palmer Investment Fund	69197	Tetris Communication s.à r.l.	69193
Partimmo S.A.	69170	Tionis S.A.	69194
Pons Finance S.A.	69171	Tovest S.à r.l.	69189
QOALUX S.à r.l.	69171	Trasatlantic Holdings Company	69193
Quercus Finance S.A., Insurance Broker	69172	Trasatlantic Holdings Company	69188
Quercus Finance S.A., Insurance Broker	69172	TS Koenigsallee Holdings II S.à r.l.	69187
Quincaillerie Schleich S.à.r.l.	69173	Two Three Four S.A.	69194
RCG Management S.à r.l.	69174	Valona Finance S.A.	69170
RCG Portfolio S.à r.l.	69174	VDV Invest Luxembourg S.A.	69195
Real Estate Marketing	69174	Verdoso Industries S.à r.l.	69195
Real Properties (Luxembourg) HoldCo S.à r.l.	69173	Verdoso Management S.à r.l.	69195
Real Properties (Luxembourg) HoldCo S.à r.l.	69173	Verdoso Special Opportunities I S.C.A., SICAR	69195
		Victor Chance Europe S.A.	69196
		Visualbox S.à r.l.	69195
		Wallux Holding S.à r.l.	69196
		Worldvest	69216

National Steel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 109.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010063705/9.

(100079169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

National Steel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 109.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010063706/9.

(100079170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Partimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42A, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 72.780.

Les comptes annuels au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/06/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010063729/10.

(100079208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Valona Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 21.796.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 28 mai 2010

6^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat les mandats d'Administrateur de Monsieur Mohamed HABIB, de Monsieur Asghar HABIB, de Monsieur Ahmed HABIB (avec nouvelle adresse au 9, Portman Street Londres W1H 6DZ, Royaume-Uni) et de Monsieur Jean-Claude WOLTER (avec nouvelle adresse au 11B, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg) et du Commissaire Monsieur Aftab Hussein PIRBHAI pour une nouvelle période d'un an, prenant fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat de Réviseur d'Entreprises de DELOITTE & TOUCHE S.A., pour une nouvelle période d'un an, prenant fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

7^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide qu'à partir de ce jour, Monsieur H. Mohammed D. HABIB ne peut plus agir en tant que délégué à la gestion journalière de la société.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour VALONA FINANCE S.A.

FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010064252/26.

(100079140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Pons Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010063735/9.

(100079091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

QOALUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 50, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 98.273.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts comptables et fiscaux

Référence de publication: 2010063737/12.

(100079129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

SOLIDUS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.495.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 avril 2010:

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;

- Monsieur Johann SCHALLERT, Magister der Sozial- und Wirtschaftswissenschaften, demeurant au 37, Oferstweg, 6714 Nüziders, Autriche.

Le mandat en tant qu'administrateur de Monsieur John SEIL n'est pas renouvelé.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mai 2010.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 30 avril 2010

Est nommé Président du conseil d'administration,

Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 3 mai 2010.

Pour extrait

Référence de publication: 2010063771/33.

(100079132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Quercus Finance S.A., Insurance Broker, Société Anonyme.

Siège social: L-3341 Huncherange, 38, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 84.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C C F S.A.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2010063738/12.

(100079358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Quercus Finance S.A., Insurance Broker, Société Anonyme.

Siège social: L-3341 Huncherange, 38, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 84.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C C F S.A.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2010063739/12.

(100079359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

AMC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.997.

EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société AMC Luxembourg S.A., établie et ayant son siège social à 2, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 130.997 et qui s'est tenue à Luxembourg en date du 22 avril 2010.

L'assemblée décide:

- De révoquer comme commissaire la société READ S.A R.L. avec effet au 1^{er} mai 2010.
- De nommer comme nouveaux commissaire avec effet au 1^{er} mai 2010 et jusqu'à l'assemblée générale laquelle se tiendra en l'année 2015:

PREMIUM ADVISORY PARTNERS S.A.

126, rue Cents

L-1319 Luxembourg

RC B 136.449

L'assemblée a constaté le changement d'adresse des administrateurs avec effet au 1^{er} avril 2010:

- Monsieur Dirk Fröhlich, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.
- Monsieur Serge Nickels, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.
- Monsieur Frank Leuschen, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.

L'assemblée a constaté le changement d'adresse de l'administrateur-délégué avec effet au 1^{er} avril 2010:

- Monsieur Frank Leuschen, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010064072/30.

(100079088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Quincaillerie Schleich S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063740/10.

(100079178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Real Properties (Luxembourg) HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010063741/9.

(100079082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Real Properties (Luxembourg) HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010063742/9.

(100079087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Networking European Infrastructures Partners - NEIP II S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 122.213.

L'an deux mille dix, le premier mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Maître Marianne GOEBEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société de droit italien "NEIP II S.p.A.- Infrastrutture e Servizi", ayant son siège social à I-31015 CONEGLIANO (Treviso), Via Vittorio Alfieri numéro 1;

en vertu d'un pouvoir lui conféré par Monsieur Piergiorgio FANTIN, lui-même détenteur d'un pouvoir conféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire de la dite société, tenue par acte devant le notaire soussigné en date du 15 janvier 2010, enregistré à Luxembourg A.C. le 20 janvier 2010, avec la relation LAC/2010/2837, et en cours de publication au Mémorial C.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que la société "NETWORKING EUROPEAN INFRASTRUCTURES PARTNERS - NEIP II S.A. - SICAR", ayant alors son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 122.213, a été constituée par acte du notaire soussigné, en date du 24 novembre 2006.

II. Que le siège social et statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la dite société a été transféré en Italie à I-31015 CONEGLIANO (Treviso), Via Vittorio Alfieri numéro 1, adoptant ainsi la nationalité italienne et en

changeant également la dénomination sociale en "NEIP II S.p.A.- Infrastrutture e Servizi", par décisions de l'assemblée générale extraordinaire, tenue par acte devant le notaire soussigné en date du 15 janvier 2010, en cours de publication au Mémorial C.

III. Que la société "NEIP II S.p.A. - Infrastrutture e Servizi", prénommée, a été inscrite au Registre delle Imprese de Treviso (Italie) en date du 17 février 2010, sous le numéro 04358730267; la preuve en a été fournie au notaire soussigné par la présentation d'un extrait, lequel restera annexé au présent acte.

IV. Que la condition résolutoire reprise dans la douzième résolution de la dite assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2010 ne s'est donc pas réalisée.

V. Que par conséquent la procédure de transfert du siège social est définitivement achevée et que la société sera donc radiée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GOEBEL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 mars 2010. Relation: LAC/2010/9323. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010085201/43.

(100075498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

RCG Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RCG Management S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010063747/11.

(100079018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

RCG Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RCG Portfolio S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010063748/11.

(100079049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Real Estate Marketing, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 32.104.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010063749/9.

(100079294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Cyril HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.847.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of the month of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Cyril HoldCo S.à r.l. (formerly T1 S.à r.l.), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 12,500, with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary, on 19 December 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 227 of 29 January 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 134.847. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the same notary Jean-Joseph Wagner, on 3 December 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 223 of 2 February 2010.

The extraordinary general meeting is declared open at 6.00 p.m., with Mr Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Rebecca UNVERZAGT, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Ms Jennifer FERRAND, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the share capital of the Company by an amount of two million seven hundred sixty-one thousand eighty point eight nine one seven one euro (EUR 2,761,080.89171) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of two million seven hundred seventy-three thousand five hundred eighty point eight nine one seven one euro (EUR 2,773,580.89171) without issuing new shares to the existing shareholders and to increase the nominal value of the existing shares by an amount of two hundred twenty point eight eight six four seven one three three six euro (EUR 220.886471336) so as to raise it from its current amount of one euro (EUR 1.-) per share to an amount of two hundred twenty-one point eight eight six four seven one three three six euro (EUR 221.886471336) per share, by a contribution in kind by the existing shareholders.

2. To decrease the share capital of the Company by an amount of two million seven hundred sixty-one thousand eighty point eight nine one seven one euro (EUR 2,761,080.89171) so as to reduce it from its current amount of two million seven hundred seventy-three thousand five hundred eighty point eight nine one seven one euro (EUR 2,773,580.89171) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), without cancelling any shares and to decrease the nominal value of the existing shares by an amount of two hundred twenty point eight eight six four seven one three three six euro (EUR 220.886471336) so as to reduce it from its current amount of two hundred twenty-one point eight eight six four seven one three three six euro (EUR 221.886471336) per share to an amount of one euro (EUR 1.-) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

3. To confirm the amount of the Company's subscribed capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand four hundred (12,400) ordinary shares, fourteen (14) class A shares, fourteen (14) class B shares, fourteen (14) class C shares, fourteen (14) class D shares, fourteen (14) class E shares, fourteen (14) class F shares and sixteen (16) class G shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

4. To acknowledge that article 5 of the articles of incorporation of the Company remains unchanged.

5. To confer all and any powers to the board of managers in order to implement the above.

6. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million seven hundred sixty-one thousand eighty point eight-nine one seven one euro (EUR 2,761,080.89171) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of two million seven hundred seventy-three thousand five hundred eighty point eight nine one seven one euro (EUR 2,773,580.89171) without issuing new shares to the existing shareholders and to increase the nominal value of the existing shares by an amount of two hundred twenty point eight eight six four seven one three three six euro (EUR 220.886471336) so as to raise it from its current amount of one euro (EUR 1.-) per share to an amount of two hundred twenty-one point eight eight six four seven one three three six euro (EUR 221.886471336) per share, by a contribution in kind by the existing shareholders consisting in receivables as further described in special report (the "Contribution in Kind").

Thereupon appeared Mr Michael JONAS, aforementioned, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of (i) Triton Managers II Limited, acting as General Partner of the following Jersey registered limited partnerships entities: Triton Fund II LP, TWO Triton Fund (Executives) LP, TWO Triton Fund F&F No.2 LP and Triton Fund II No. 2 LP each with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX and (ii) TFF Limited, acting as General Partner of TWO Triton Fund F&F LP (together the "Contributors").

Proof of the ownership by the Contributors of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Contributors acting through their duly appointed attorney in fact declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Contributors acting through their duly appointed attorney in fact further stated that a special report has been drawn up by the board of managers of Company, wherein the Contribution in Kind is described and valued. Such special report was presented to the general meeting of shareholders.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of two million seven hundred sixty-one thousand eighty point eight nine one seven one euro (EUR 2,761,080.89171) so as to reduce it from its current amount of two million seven hundred seventy-three thousand five hundred eighty point eight nine one seven one euro (EUR 2,773,580.89171) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), without cancelling any shares and to decrease the nominal value of the existing shares by an amount of two hundred twenty point eight eight six four seven one three three six euro (EUR 220.886471336) so as to reduce it from its current amount of two hundred twenty-one point eight eight six four seven one three three six euro (EUR 221.886471336) per share to an amount of one euro (EUR 1.-) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to confirm the amount of the Company's subscribed capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand four hundred (12,400) ordinary shares, fourteen (14) class A shares, fourteen (14) class B shares, fourteen (14) class C shares, fourteen (14) class D shares, fourteen (14) class E shares, fourteen (14) class F shares and sixteen (16) class G shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Fourth resolution

In view of the above, the extraordinary general meeting resolves to acknowledge that article 5 of the articles of incorporation of the Company remains unchanged.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves to confer all and any powers to the board of managers in order to implement the above resolutions.

There being no other business, the extraordinary general meeting was closed at 6.20 p.m..

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately three thousand two hundred euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Cyril HoldCo S.à r.l. (anciennement T1 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 227 du 29 janvier 2008 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.847. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 3 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 223 du 2 février 2010.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Maître Michael JONAS, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Rebecca UNVERZAGT, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Maître Jennifer FERRAND, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire soussigné d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions sept cent soixante et un mille quatre-vingt virgule huit neuf un sept un euros (EUR 2.761.080,89171) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de deux millions sept cent soixante-treize mille cinq cent quatre-vingt virgule huit neuf un sept un euros (EUR 2.773.580,89171) sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants et augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de deux cent vingt virgule huit huit six quatre sept un trois trois six euros (EUR 220,886471336) afin de le porter de son montant actuel de un euro (EUR 1,-) par part sociale à deux cent vingt et un virgule huit huit six quatre sept un trois trois six euros (EUR 221,886471336) par part sociale, par un apport en nature des associés existants.

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux millions sept cent soixante et un mille quatre-vingt virgule huit neuf un sept un euros (EUR 2.761.080,89171) afin de le porter de son montant actuel de deux millions sept cent soixante-treize mille cinq cent quatre-vingt virgule huit neuf un sept un euros (EUR 2.773.580,89171) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sans annulation de parts sociales et réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de deux cent vingt virgule huit huit six quatre sept un trois trois six euros (EUR 220,886471336) afin de le porter de son montant actuel deux cent vingt et un virgule huit huit six quatre sept un trois trois six euros (EUR 221,886471336) par part sociale à un montant d'un euro (EUR 1,-) par part sociale et allocation du surplus ainsi dégagé à un compte de prime d'émission.

3. Confirmation du capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille quatre cent (12.400) parts sociales ordinaires, quatorze (14) parts sociales de catégorie A, quatorze (14) parts sociales de catégorie B, quatorze (14) parts sociales de catégorie C, quatorze (14) parts sociales de catégorie D, quatorze (14) parts sociales de catégorie E, quatorze (14) parts sociales de catégorie F et seize (16) parts sociales de catégorie G, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

4. Constatation que l'article 5 des statuts de la Société demeure inchangé.

5. Délégation de pouvoirs au conseil de gérance afin de mettre en œuvre les résolutions ci-dessus proposées.

6. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions sept cent soixante et un mille quatre-vingt virgule huit neuf un sept un euros (EUR 2.761.080,89171) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de deux millions sept cent soixante-treize mille cinq cent quatre-vingts virgule huit neuf un sept un euros (EUR 2.773.580,89171) sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants et augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de deux cent vingt virgule huit huit six quatre sept un trois trois six euros (EUR 220,886471336) afin de le porter de son montant actuel de un euro (EUR 1,-) par part sociale à deux cent vingt et un virgule huit huit six quatre sept un trois trois six euros (EUR 221,886471336) par part sociale, par un apport en nature des associés existants consistant dans l'apport de créances telles que plus amplement décrites dans un rapport spécial (l'"Apport en Nature").

Ensuite s'est présenté Maître Michael JONAS, précité, agissant en sa capacité de mandataire dûment autorisé de (i) Triton Managers II Limited, agissant en tant que General Partner des Limited Partnerships suivants: Triton Fund II L.P., TWO Triton Fund (Executives) L.P., TWO Triton Fund F&F No 2 L.P. et Triton Fund II No. 2 LP, ayant leurs siège social respectif au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, et (ii) TFF Limited, agissant en tant que General Partner de TWO Triton Fund F&F L.P. (ensemble les "Apporteurs").

La preuve de la propriété par les Apporteurs de l'Apport en Nature a été rapportée au notaire soussigné.

Les Apporteurs agissant par le biais de leur mandataire ont déclaré que cet Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage, selon le cas, et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

Les Apporteurs agissant par le biais de leur mandataire ont déclaré qu'un rapport spécial a été rédigé par le Conseil de Gérance, dans lequel l'Apport en Nature a été décrit et évalué. Ce rapport a été présenté à l'assemblée générale des associés.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux millions sept cent soixante et un mille quatre-vingts virgule huit neuf un sept un euros (EUR 2.761.080,89171) afin de le porter de son montant actuel de deux millions sept cent soixante-treize mille cinq cent quatre-vingt virgule huit neuf un sept un euros (EUR 2.773.580,89171) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sans annulation de parts sociales et réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de deux cent vingt virgule huit huit six quatre sept un trois trois six euros (EUR 220,886471336) afin de le porter de son montant actuel deux cent vingt et un virgule huit huit six quatre sept un trois trois six euros (EUR 221,886471336) par part sociale à un montant d'un euro (EUR 1,-) par part sociale et allocation du surplus ainsi dégagé à un compte de prime d'émission.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de confirmer le capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille quatre cent (12.400) parts sociales ordinaires, quatorze (14) parts sociales de catégorie A, quatorze (14) parts sociales de catégorie B, quatorze (14) parts sociales de catégorie C, quatorze (14) parts sociales de catégorie D, quatorze (14) parts sociales de catégorie E, quatorze (14) parts sociales de catégorie F et seize (16) parts sociales de catégorie G, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate que l'article 5 des statuts de la Société demeure inchangé.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de conférer les pouvoirs nécessaires au conseil de gérance pour mettre en œuvre les résolutions proposées ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.20 heures.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille deux cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. JONAS, R. UNVERZAGT, J. FERRAND, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 mai 2010. Relation: EAC/2010/5246. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mai 2010.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010082784/227.

(100073868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Stroud Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 150.666.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of May.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Stroud International Ltd, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton, HM 12 Bermuda, registered with the Register of Companies of Bermuda under number 43804 (the Sole Shareholder),

here duly represented by Marieke Kernet, Avocat, with professional address in Luxembourg, under a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder appears as the sole holder of the twenty thousand (20,000) shares in the share capital of Stroud Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies under number B 150.666 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 30, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 347 on February 17, 2010.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the resolutions to be decided upon by the Sole Shareholder is as follows:

1. Amendment of article 3 of the articles of association of the Company (the Articles) concerning its corporate object so that it shall henceforth read as follows:

“3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may offer management consulting services or other services to other companies.

3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.”

2. Amendment of article 8, article 8.2 (i) and (v) and article 8.3 of the Articles in order to create A and B managers;

3. As a consequence of the above amendments of the Articles, redesignation of Mrs. Céline Pignon, manager of the Company, as A manager of the Company;

4. Appointment of Mr. Nathaniel Greene and Mr. Charles Milner as B managers of the Company, and of Mr. Patrick MOINET as A manager of the Company for an indefinite duration; and

5. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the Articles concerning its corporate object so that it shall henceforth read as follows:

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may offer management consulting services or other services to other companies.

3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8, article 8.2 (i) and (v) and article 8.3 of the Articles of the Company so that they shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

[...]

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

[...]

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

[...]

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.”

Third resolution

As a consequence of the above amendments of the Articles of the Company, the Sole Shareholder resolves to redesignate of Mrs. Céline Pignon, manager of the Company, as class A manager of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Charles Taylor Milner, company director, born on September 22, 1975 in Connecticut, United States of America of American nationality and having his professional address at 40 Tioga Way, USA – 01945 Marblehead, Massachusetts, United States of America; and

- Mr. Nathaniel Davis Greene, engineer, born on May 4, 1973 in Wolverhampton of American nationality and having his professional address at 40 Tioga Way, USA – 01945 Marblehead, Massachusetts, United States of America.

The Sole Shareholder resolves to appoint the following person as class A manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Patrick MOINET, company manager, born on June 6, 1975, in Bastogne, Belgium, of Belgian nationality and having his professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 1,300.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huitième jour de mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Stroud International Ltd, une société constituée selon les lois des Bermudes, ayant son siège social Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton, HM 12, Bermuda, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 43804 (l'Associé Unique),

ici dûment représentée par Marieke Kernet, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

L'Associé Unique apparaît en tant que seul détenteur des vingt mille (20.000) parts sociales du capital social de Stroud Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.666 (la Société). La Société a été constituée par acte du notaire instrumentant en date du 30 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 347 le 17 février 2010.

L'Associé Unique, représenté comme ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital social de la Société;

II. L'ordre du jour des décisions à prendre par l'Associé Unique est le suivant:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société (les Statuts), y compris de Statuts concernant l'objet social de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut fournir des services de conseil en gestion ou d'autres services à d'autres sociétés.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés

affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

2. Modification de l'article 8, article 8.2 (i) et (v) et article 8.3 des Statuts afin de créer des gérants A et B;

3. En conséquence des modifications des Statuts mentionnées ci-dessus, redésignation de Mme Céline Pignon, gérant de la Société, en tant que gérant A de la Société;

4. Nomination de M. Nathaniel Greene et M. Charles Milner en tant que gérants B de la Société, et de M. Patrick Moinet en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée; et

5. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts concernant son objet social, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«**3.1.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut fournir des services de conseil en gestion ou d'autres services à d'autres sociétés.

3.3. La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8, article 8.2 (i) et (v) et article 8.3 des Statuts de la Société de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil), composé d'un (1) ou plusieurs gérants A et d'un (1) ou plusieurs gérants B.

[...]

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants quels qu'ils soient, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

[...]

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu qu'aucune décision ne soit valablement adoptée si elle n'est approuvée par au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

[...]

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un (1) gérant A et un (1) gérant B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.»

Troisième résolution

En conséquence des modifications des Statuts mentionnées ci-dessus, l'Associé Unique décide de redésigner de Mme Céline Pignon, gérant de la Société, en tant que gérant A de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Charles Taylor Milner, directeur de sociétés, né le 22 septembre 1975 à Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, de nationalité américaine et ayant son adresse professionnelle à 40 Tioga Way, USA – 01945 Marblehead, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique; et

- M. Nathaniel Davis Greene, ingénieur, né le 4 mai 1973 à Wolverhampton, de nationalité américaine et ayant son adresse professionnelle à 40 Tioga Way, USA – 01945 Marblehead, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique.

L'Associé Unique décide de nommer la personne suivante en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Patrick Moinet, gérant de sociétés, né le 6 juin 1975, à Bastogne, Belgique, de nationalité belge et ayant son adresse professionnelle à 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Estimation des dépenses:

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société suite au présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.300,-.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte est établi à Luxembourg, à la date telle qu'en têtes des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: M. KERNET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2010. Relation: LAC/2010/23309. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010068813/250.

(100083159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

AKUT (Aktionsgruppe für Umwelttoxikologie), Association sans but lucratif.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 137, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg F 3.734.

Modification / mise à jour des statuts de l'association AKUT a.s.b.l. suite à assemblée générale du 11 mai 2010

Nous vous informons que par Assemblée Générale du 11 mai 2010, l'association AKUT asbl dont le siège est 137 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, enregistrée à Luxembourg A. C. Vol. 562 fol. 06 case 7 a procédé à la modification de l'article 7 des statuts, comme suit:

L'ancienne rédaction de l'article 7:

L'assemblée générale élit un conseil d'administration composé de cinq membres au moins et onze membres au plus à choisir parmi les associés-membres actifs. Le mandat des administrateurs est fixé à un an. Ils sont rééligibles. Si le nombre des associés actifs est inférieur à cinq, le nombre des administrateurs se réduit au nombre des associés-membres actifs et ceux-ci forment le conseil d'administration.

est remplacée par cette nouvelle rédaction de l'article 7:

L'assemblée générale élit un conseil d'administration composé de cinq membres au moins et quinze membres au plus à choisir parmi les associés-membres actifs. Le mandat des administrateurs est fixé à un an. Ils sont rééligibles. Si le nombre des associés actifs est inférieur à cinq, le nombre des administrateurs se réduit au nombre des associés-membres actifs et ceux-ci forment le conseil d'administration.

Fait à Luxembourg le 20 mai 2010.

AKUT asbl

137, rue de Mühlenbach

L-2168 Luxembourg

Le bureau

Référence de publication: 2010082663/26.

(100074500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Roquette Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2010063753/10.

(100079239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

RT3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 118.676.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 3 juin 2010 à 18h00

Délibérations

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. De transférer le siège social de la société vers L-2535 Luxembourg, 16, rue Boulevard Emmanuel Servais.

2. D'accepter la démission des administrateurs de la société;

3. De nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Marc AMBROISIEN, né le 8 mars 1962 à Thionville (France), demeurant professionnellement 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

- Madame Elise LETHUILLIER, née le 17 novembre 1972 à Dreux (France), demeurant professionnellement 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

- Monsieur Reinald LOUTSCH, né le 18 mai 1962 à Pétange (Luxembourg), demeurant professionnellement 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2013.

4. D'accepter la démission du Commissaire aux Comptes de la société;

5. De nommer un nouveau commissaire aux comptes, la société FIDUCIAIRE SIMMER & LERBOULET S.A., société établie et ayant son siège social à L-8017 Strassen, 18B, rue de la Chapelle et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.846, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2013

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Monsieur Frédéric DEFLORENNE
Référence de publication: 2010063755/29.
(100078975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Capraia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 110.087.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social le 12 février 2010

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Christophe Blondeau demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et le mandat du Commissaire aux comptes, HRT Révision SA, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2012.

*Pour CAPRAIA S.A.
Signature*

Référence de publication: 2010064096/15.
(100079157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Support Science Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 97.495.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Support Science Golblal S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2010063758/11.
(100079060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Support Science International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 97.496.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Support Science International S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2010063759/11.
(100079053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Hibiscus S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 37.665.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 25 mai 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 25 mai 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Pour HIBISCUS S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010064153/22.

(100079025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Skuld Re II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 45.068.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063765/10.

(100079297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

SOLIDUS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

Référence de publication: 2010063770/10.

(100079110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Spes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 75.275.

Les comptes annuels au 31 mai 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010063773/9.

(100079216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Spes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 75.275.

Les comptes annuels au 31 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010063774/9.

(100079217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Spes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 75.275.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010063775/9.

(100079218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Arcapita Industrial Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 136.493.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés en date du 10 mai 2010 que:

La démission de Monsieur Antoine Berckmans, présentée avec effet au 14 mai 2010, de son mandat de gérant B, est acceptée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 31 mai 2010.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010063887/17.

(100078710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Sports-Buttek Schleich S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.185.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063776/10.

(100079179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

TS Koenigsallee Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 164.200,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.400.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 14 mai 2010 que la personne suivante a démissionné avec immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la société:

- Monsieur Eric Adler, né le 22 août 1968 à Bruxelles (Belgique), et demeurant professionnellement au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres (Royaume-Uni).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Raimondo Amabile, né le 12 décembre 1969 à Naples (Italie), et demeurant professionnellement au 7, Via del Vecchio Politecnico, 20121 Milan (Italie).

Le Conseil de Gérance se compose, depuis le 14 mai 2010, comme suit:

Gérants de catégorie A

- Monsieur Victor Cucciniello, né le 11 décembre 1968 à New-York (Etats-Unis d'Amérique), et résidant au 11, West 42nd Street, 10036 New-York (Etats-Unis d'Amérique),

- Monsieur Raimondo Amabile, prénommé.

Gérant de catégorie B

- Monsieur Luc Sunnen, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), et demeurant professionnellement au 23, Rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Signature

Référence de publication: 2010063793/30.

(100079203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Trasatlantic Holdings Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.644.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 mai 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

Signataire de catégorie A

- Mr. Vladimir OPLANCHUK, demeurant au 7, Smolenskaya Street, 119121 Moscou, Russie.

Signataire de catégorie B

- Mr. Maxim ANCHIPOLOVSKIY, avocat, demeurant 12 bldg 1, Goncharnaya Street, 109240 Moscou, Russie.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010063784/19.

(100079033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Café bei der Kapell, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3543 Dudelange, 60, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 147.573.

—
L'an deux mil dix, le quatre mai. Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Françoise Susanne dite Fränz GILLEN, coiffeuse, née à Luxembourg, le 13 avril 1966, demeurant à L-3468 Dudelange, 54 rue des Fleurs,

propriétaire de soixante dix-neuf (79) parts sociales

de la société à responsabilité limitée «Café bei der Kapell, S.à r.l.»

avec siège social à L-3543 Dudelange, 60 rue Pasteur, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous la section B, numéro 147.573 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1682 du premier septembre 2009,

laquelle comparante a déclaré céder par les présentes:

70 (soixante-dix) de ses parts sociales à la comparante:

2.- SCHILDGEN INVESTMENT GROUP S. à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2417 Luxembourg, 6, rue de Reims (RCS Luxembourg B.134.360) ici représenté par son gérant unique Monsieur Daniel Schildgen, maître-relieur, né à Luxembourg, le 12 août 1966, demeurant à L-2417 Luxembourg, 6, rue de Reims,

actuellement propriétaire de vingt (20) parts sociales

Clauses et Conditions

a.- Ladite cession prendra effet à partir de ce jour.

b.- Les parts sociales cédées ne sont représentées par aucun titre, la cessionnaire est, à partir du jour de la jouissance, subrogée dans tous les droits et obligations attachés des parts cédées.

c.- La présente cession de parts a été consentie au prix convenu entre parties par convention séparée.

d.- ACCEPTATION

Madame Françoise Susanne GILLEN, prénommée, qui en sa qualité de gérante unique de la société, déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil. Elle déclare qu'il n'y a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

En conséquence l'article 5 des statuts sera modifié comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune. Les parts sont attribuées comme suit:

1.- Mme Françoise Susanne GILLEN, neuf parts sociales	9
2.- M. Jean-Claude Marc WALERS, une part sociale	1
3.- Schildgen Investment Group S.à r.l., quatre-vingt-dix parts sociales	90
Total: cent parts sociales	100.»

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 700,-EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant, par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GILLEN, D. SCHILDGEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2010. Relation: LAC/2010/20472. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010063588/49.

(100079211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

SV Fund Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 146.381.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 mai 2010 que:

1. Révocation.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité la révocation de Monsieur Krzysztof KUBALA, juriste, domicilié à 27 The Meadows, F1. 35, St Paul's Bay SPB 3043, Maltes

2. Nomination.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité la nomination de Monsieur Philippe VANDERHOVEN, juriste, né le 2 juillet 1971 à Rocourt, domicilié professionnellement au 9 rue basse, 4963 Clémency au poste d'Administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur révoqué et fixe la durée de son mandat à 6 ans.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010063783/19.

(100078756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Tovest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 168.325,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 153.292.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt mai.

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Patrice Giami, chef d'entreprise, demeurant au 9, rue Falguière, F-75015 Paris,

ici représenté par Monsieur Nicolas Poncelet, manager, ayant son adresse professionnelle au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée en date du 19 mai 2010,

lui-même représenté par Madame Cristiana VALENT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par le présent acte une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui sont susceptibles de promouvoir leur développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, à l'exception d'offre publique. Elle peut émettre par voie privée uniquement des billets à ordre, obligations et certificats et toute sorte de dette, convertible ou non, et/ou des parts sociales. Elle peut donner des garanties et accorder des sûretés en faveur de parties tierces pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut de plus gager, transférer, grever ou autrement créer des sûretés sur tout ou partie de ses actifs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "Tovest S.à r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-dessous) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous).

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à cent soixante-huit mille trois cent vingt-cinq Euros (€ 168.325,-) représenté par seize million huit cent trente-deux mille cinq cent (16.832.500) parts sociales d'une valeur nominale de 1 cent (€ 0,01).

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 19.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 14. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'article 19.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire aux seize million huit cent trente-deux mille cinq cent (16.832.500) parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de cent soixante-huit mille trois cent vingt-cinq Euros (€ 168.325,-).

Toutes les parts ont été libérées intégralement par paiement en numéraire, de sorte que la somme de cent soixante-huit mille trois cent vingt-cinq Euros (€ 168.325,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (1.300,- €)

Résolutions de l'associé unique

Le comparant, préqualifié, associée unique de la Société et représentant l'entière part de son capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants:

- Patrice Giami, chef d'entreprise, né le 20 mai 1969 à Paris (France) demeurant au 9, rue Falguière, F-75015 Paris;
- Laurent Godineau, administrateur de sociétés, née le 17 juin 1973 à Cholet (France), demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37 rue d'Anvers;

2. Le siège social de la Société est établi au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg,

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire de la comparante préqualifié a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. VALENT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mai 2010. LAC/2010/23093. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Référence de publication: 2010085202/168.

(100075908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Trasatlantic Holdings Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 65.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010063785/10.

(100079045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Telemis International, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 149.334.

La version abrégée du bilan au 31 mars 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010063788/10.

(100079348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Tetris Communication s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1629 Luxembourg, 9, rue des Trois Glands.
R.C.S. Luxembourg B 111.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063789/10.

(100078940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Canalmusic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 69.882.

EXTRAIT

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société Canal Music S.A., établie et ayant son siège social à 126, rue Cents, L-1319 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 69.882 et qui s'est tenue à Luxembourg en date du 16 avril 2009.

L'Assemblée décide:

D'accepter le démission de Monsieur Yves TAÏEB avec effet au 16 avril 2009,

De nommer comme administrateur Monsieur Montague Christophe 22, rue Boileau F-75016 Paris, né le 26 octobre 1963 à Neuilly-sur-seine (France) pour une période jusqu'à l'assemblée générale statutaire en 2010.

De renouveler le mandat comme administrateur de Monsieur Philippe Fourel jusqu'à l'assemblée générale statutaire en 2010

De renouveler le mandat comme administrateur de la société NRJ Group jusqu'à l'assemblée générale statutaire en 2010.

Toute résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 20 avril 2010.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010064095/24.

(100079086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Tionis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8341 Olm, 1, rue J.A. Zinnen.
R.C.S. Luxembourg B 135.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C C F S.A.
24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg
Mandataire

Référence de publication: 2010063791/12.

(100079363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Two Three Four S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 234, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 135.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C C F S.A.
24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg
Mandataire

Référence de publication: 2010063794/12.

(100079364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

TBU-3 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 107.949.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg de manière extraordinaire en date du 7 mai 2010

L'assemblée ratifie la nomination au poste d'administrateur de:

- Monsieur Benjamin Hara, administrateur, demeurant professionnellement au F-75008 Paris, 54, Avenue Marceau;

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Pierre Stemper, administrateur, demeurant professionnellement au L-2227 Luxembourg, 29, Avenue de la Porte-Neuve;

- Monsieur Jean-Baptiste Wautier, administrateur, demeurant professionnellement au F-75016 Paris (France), 2, Avenue Bugeaud;

- Monsieur Naim, Gjonaj, administrateur, demeurant professionnellement au L-2227 Luxembourg, 29, Avenue de la Porte-Neuve;

- Madame Joséphine, Alicia, Pallett, administrateur, demeurant professionnellement au W1H 6DA Londres (Royaume-Uni), 40, Portman Square;

- Madame Christelle Rétif, administrateur, demeurant professionnellement au L-2227 Luxembourg, 29, Avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée décide de renouveler, le mandat de la société VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO S.à R.L., société à responsabilité limitée, avec siège social au L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon, aux fonctions de commissaire.

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2011.

Luxembourg.
Pour extrait conforme
TBU-3 International S.à.r.l.
Pierre Stemper / Christelle Rétif
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010064236/30.

(100078891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Verdoso Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.218.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010063797/11.

(100079153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Verdoso Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.463.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010063798/11.

(100079154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Verdoso Special Opportunities I S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.557.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010063799/12.

(100079155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

VDV Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 130.817.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063801/10.

(100079273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Visualbox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 67, Allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 138.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063803/10.

(100078909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Victor Chance Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.531.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée a décidé de démissionner à partir du 3 juin 2010:

Monsieur Victor Da Cruz Gomes, entrepreneur, demeurant au 6 rue de l'Hôpital Saint-Louis F-75010 Paris, né à Sao Vicente Cabo Verde, le 18 août 1968, comme administrateur et comme administrateur-délégué

Monsieur Olivier Gluck, entrepreneur, demeurant au 15 rue Edouard Manet F-92600 Asnières, né à Boulogne Billancourt, le 29 mars 1963, comme administrateur

Monsieur Farid Chebouki, entrepreneur, demeurant au 21 Allée Henri Sellier F-92800 Puteaux, né à Puteaux, le 14 avril 1969, comme administrateur

L'Assemblée a décidé de nommer à partir du 3 juin 2010

Monsieur Alexander Claessens, demeurant professionnellement au 29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg, comme Administrateur et Délégué à la gestion journalière avec effet le 3 juin 2010

Fait à Luxembourg, le 3 juin 2010.

Monsieur Claessens pp.

Référence de publication: 2010063802/19.

(100078770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Wallux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 100.220.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2010063807/12.

(100079252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Syscom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

R.C.S. Luxembourg B 37.858.

—
EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société Syscom S.A., établie et ayant son siège social à 11, rue Pierre Werner L-6832 Betzdorf inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 37.858 et qui s'est tenue à Luxembourg en date du 16 avril 2010.

L'assemblée décide:

- De révoquer comme commissaire la société Eliolux S.A..
- De nommer comme nouveaux commissaire jusqu'à l'assemblée générale laquelle se tiendra en l'année 2015:

PREMIUM ADVISORY PARTNERS S.A.

126, rue Cents

L-1319 Luxembourg

RC B 136.449

Toute résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 3 mai 2010.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010064231/23.

(100079079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Palmer Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.646.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2010

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Declan MC ADAMS Président

(résidant professionnellement à CH-1211 GENEVE 1, 7, rue des Alpes)

Miguel Angelo FRAGA LOPES MARQUES

(résidant professionnellement à P-1250-147 LISBONNE, 190, Ave. da Liberdade)

Nico THILL

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 24bis, boulevard Royal)

Réviseur d'Entreprises

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010063723/24.

(100079188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Shield Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.202.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the seventeenth day of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Shield Topco S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

hereby represented by Ms. Cindy Teixeira, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy established under private seal dated 17 May 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association

(hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Shield Lux 2 S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at sixteen thousand five hundred United States Dollars (USD 16,500.-) represented by sixteen thousand five hundred (16,500) shares ("parts sociales") (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager (s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by

reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1st of the month of May, at 2 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of April and ends on the 31st of March of the following year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers of the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provision

By way of exception, the first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of March 2011.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in USD)	% of share capital	Paid-up capital
Shield Topco S.à r.l.	16,500	16,500	100%	100%
TOTAL	16,500	16,500	100%	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of sixteen thousand five hundred United States Dollars (USD 16,500.) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as managers for an undetermined period:

Class A manager:

- Mr. Geoffrey Henry, director, born on 5 May 1972, in Chenée (Belgium), with professional address at 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Class B managers:

- Mr. Andrew Guille, director, born on 22 November 1959, in Guernsey (Guernsey), with professional address at Third Floor, Royal Bank Place, 1 Glatigny Esplanade, St. Peter Port, GY1 2HJ, Guernsey; and

- Mrs. Isabelle Probstel, director, born on 30 January 1969 in Nancy, France, with professional address at Possartstrasse 11, 81679 Munich, Germany.

2. The registered office of the Company shall be established at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept mai,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Shield Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représenté par Mademoiselle Cindy Teixeira, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 17 mai 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, quelqu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que

ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Shield Lux 2 S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à seize mille cinq cents dollars des Etats Unis (USD 16.500,-) représenté par seize mille cinq cents (16.500) parts sociales (ci-après "les Parts Sociales") d'une valeur nominale de un dollar des Etats Unis (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes du paragraphe 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1^{er} mai à 14 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - Exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, la première année sociale débutera à la date de constitution et se terminera le 31 mars 2011.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit (en USD)	% de capital social	Capital libéré
Shield Topco S.à r.l.	16.500	16.500	100%	100%
TOTAL	16.500	16.500	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de seize mille cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 16.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique agissant à la place de l'assemblée générale des associés a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

Gérant de classe A:

- Monsieur Geoffrey Henry, administrateur, né le 5 mai 1972, à Chenée (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Gérants de classe B:

- Monsieur Andrew Guille, administrateur, né le 22 novembre 1959, à Guernsey (Guernsey), ayant son adresse professionnelle au Third Floor, Royal Bank Place, 1 Glatigny Esplanade, St. Peter Port, GY1 2HJ, Guernsey; et

- Madame Isabelle Probstel, administrateur, née le 30 janvier 1969 à Nancy, France, ayant son adresse professionnelle au Possartstrasse 11, 81679 Munich, Allemagne.

2. Le siège social de la Société est établi au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. TEIXEIRA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mai 2010. Relation: LAC/2010/22178. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010085194/502.

(100073253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

DH Luxembourg II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010084237/11.

(100074955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Acergy Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.284.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of the month of May.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary in Luxembourg.

There appeared:

Acergy B.V., a company, incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, The Netherlands and registered into the Dutch Chamber of Commerce under number 24237372,

represented by Maître Michel Nickels, attorney-at-law, residing in Luxembourg, authorised pursuant to a proxy (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") (the "Company") which is hereby established as follows:

Art. 1. The Company exists as a limited liability company (société à responsabilité limitée) formed between the appearing party and all persons who will become members. It shall be governed by these articles and by the Luxembourg company law. The name of the Company is "Acergy Finance S.à.r.l."

Art. 2. The object of the Company is to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by decision of the board of Managers.

Art. 5. The capital of the Company is fixed at thirty thousand USD (\$ 30,000) divided into three hundred shares with a par value of one hundred USD (\$ 100) each.

Art. 6. Each share entitles its owner to a proportionate right in the Company's assets and profits.

Art. 7. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of a majority of at least seventy five percent (75%) of the Company's capital and a majority by head count, of the members.

Art. 8. The Company is managed by several A and B Managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time without being entitled to any severance payment.

All Managers should attend meetings of the board of Managers in person where possible. In exceptional circumstances any Manager may participate in any meeting of the board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also in exceptional circumstances be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote, it being understood that at least one A and one B Manager must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the board of Managers must be given to the Managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager

in writing, by cable, telegram, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of Managers.

The board of Managers may also in exceptional circumstances, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety of the documents duly executed will give evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued and signed as provided for in the next paragraph.

The Company will be bound by the joint signature of at least one A and one B Manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by one A and one B Manager or by the board of Managers.

Art. 9. The Managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the proper performance of their duties.

Art. 10. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 11. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg law on commercial companies in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice. Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by members representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by (y) a majority by head count of the members (z) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by members representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 12. The fiscal year begins on 1st December and ends on 30th November of the following year.

Art. 13. Every year as of 30th November, the annual accounts are drawn up by the manager or board of Managers.

Art. 14. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 15. Out of the net profit five (5) percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten (10) percent of the capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a members meeting. The members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 16. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the members who will specify their powers and remunerations.

Art. 17. If, and as long as one member holds all the shares, the Company shall exist as a single member Company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law apply.

Art. 18. For anything not dealt with in the present Articles of Association, the members refer to the relevant Luxembourg laws.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party and the notary, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the three hundred (300) Shares by cash.

Evidence of the payment of the subscription price of thirty thousand USD (\$ 30,000) has been shown to the undersigned notary.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on the 30th November 2010.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (1.200.- EUR).

Extraordinary general meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll,
2. The number of Managers is set at four, acting as board of Managers and consists of A and B Managers.

Are elected members of the board of Managers for an undetermined period of time:

- Mr. Simon Crowe, Chief Financial Officer, residing at 3 Upper Church Street, Bath, BA12PT UK, appointed as A Manager.

- Mr. Alistair Peel, Company Secretary, residing at 6 Deep Acres, Amersham, Buckinghamshire HP6 5NX, United Kingdom, appointed as A Manager.

- Mrs Chantai Mathu, private employee, residing professionally 412f, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, appointed as B Manager.

- Mr. Alain Renard, private employee, residing professionally 412f, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, appointed as B Manager.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinquième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Acergy B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée à la Chambre de Commerce néerlandaise sous le numéro 24237372,

représentée par Maître Michel Nickels, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, autorisé en vertu d'une procuration (ladite procuration restera annexée au présent acte afin d'être soumise à la formalité de l'enregistrement).

Le comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée (la "Société"), qui est constituée par les présentes, comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et le droit luxembourgeois. Le nom de la Société est "Acergy Finance S.à.r.l." (la "Société").

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autre d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

Elle peut prêter assistance, d'une manière générale, (par des prêts ou de toute autre manière) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La

Société peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Art. 5. Le capital de la Société est fixé à trente mille USD (\$ 30.000) divisé en trois cent parts sociales d'une valeur nominale de cent USD (\$ 100) chacune.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une part proportionnelle dans les actifs et passifs de la Société.

Art. 7. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, tout transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent (75 %) du capital de la Société ainsi que la majorité des associés.

Art. 8. La Société est administrée par plusieurs gérants de classe A et de classe B, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles, mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment sans avoir droit à des dommages et intérêts pour rupture des relations.

Tout gérant devra participer, en personne, aux réunions du conseil de gérance, dans la mesure du possible. Dans des circonstances exceptionnelles, tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également, dans des circonstances exceptionnelles, être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter, étant entendu que un gérant de classe A et un gérant de classe B au moins doivent être présents en personne ou par conférence téléphonique.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité et dans des circonstances exceptionnelles, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, ou par le conseil de gérance.

Art. 9. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution écrite (le cas échéant) représente l'entièreté des associés de la Société.

Les assemblées générales seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées

à tout moment sans convocation préalable. A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant les modifications des statuts seront prises par (y) une majorité des associés (z) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} décembre de chaque année et se termine le 30 novembre de l'année suivante.

Art. 13. Chaque année le gérant ou le conseil de gérance établit les comptes annuels au 30 novembre.

Art. 14. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 15. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être une obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi ou des présents statuts.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. Les associés peuvent décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 17. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions pertinentes de droit luxembourgeois.

Dépenses, Evaluation

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportées par la Société en raison de sa constitution sont estimés à approximativement mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Disposition spéciale

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le 30 novembre 2010.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. le siège social est fixé à: 12F, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg
2. Le nombre de gérants est fixé à trois-quatre, formant le conseil de gérance et comprenant des gérants de classe A et B.

Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Mr. Simon Crowe, Chief Financial Officer, residing at 3 Upper Church Street, Bath, BA12PT UK, appointed as A Manager.
- Mr. Alistair Peel, Company Secretary, residing at 6 Deep Acres, Amersham, Buckinghamshire HP6 5NX, United Kingdom, appointed as A Manager.
- Mrs Chantal Mathu, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412f, route d'Esch, nommée comme gérant de classe B.
- Mr. Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412f, route d'Esch, nommé comme gérant de classe B.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, qui a requis que les présentes seront rédigées en anglais, ledit comparant a signé ensemble avec Nous, notaire, ayant connaissance personnelle de l'anglais, le présent acte.

Signé: Nickels, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2010. Relation: LAC/2010/23123. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Référence de publication: 2010085226/272.

(100075477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

ArclIndustrial France Developments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.783.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.938.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés en date du 14 mai 2010 que:

La démission de Monsieur Antoine Berckmans, présentée avec effet au 14 mai 2010, de son mandat de gérant B, est acceptée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 31 mai 2010.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010063888/17.

(100078704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Hegaso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 153.300.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzehn, am zwanzigsten Mai.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Herr Jürgen Gachot, Dipl. Betriebswirt, geboren am 26. Juni 1966 in Neunkirchen (Deutschland), wohnhaft in D-66787 Wadgassen, Im Rothland, 14a

2) Herr Stefan SOMMERLADE, Kaufmann, geboren am 24. April 1965 in Saarbrücken (Deutschland), wohnhaft in D-66399 Ormesheim-Mandelbachthal, Rilkestrasse.5

3) Herr Michael HERRMANN, Dachdeckermeister, geboren am 5. April 1970 in Saarbrücken (Deutschland), wohnhaft in F-57500 St. Avold, 7, rue Leopold Durand;

4) Herr Gerd Walter VOGT, Diplomierter Wirtschaftsingenieur, geboren am 11. Juli 1961 in Saarbrücken (Deutschland), wohnhaft in D-66130 Saarbrücken, Kanalstrasse 2;

Die Komparenten sub 3) und 4) sind hier vertreten durch Herrn Jürgen GACHOT, vorgeannt, aufgrund von zwei privatschriftlichen Vollmachten gegeben am 20. Mai 2010.

Besagte Vollmachten bleiben, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und dem unterzeichnenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, namens wie sie handeln, den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihm zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Art. 1. Zwischen dem Komparenten und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung „HEGASO S.A.“.

Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet. Sitz der Gesellschaft ist in Stadtbredimus.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beratung in Bezug auf Photovoltaikanlagen und Energie-Dachsanierungskonzepten sowie der Vertrieb, und Betrieb von Photovoltaikanlagen. Des Weiteren ist die Gesellschaft in der Projektierung, der Wirtschaftlichkeitsberechnung, Finanzierung, Gutachterleistungen sowie Ausschreibungen tätig.

Die Gesellschaft hat ebenfalls zum Zweck, die Beteiligung unter irgendeiner Form an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb durch Ankauf, Unterzeichnung oder auf andere Art und Weise, sowie die Abtretung durch Verkauf, Tausch, oder auf andere Art und Weise von Aktien, Gutscheinen, Obligationen, Wertpapieren und allen anderen Arten von Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung, Förderung und Verwertung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann an der Gründung und Entwicklung aller industrieller oder kommerzieller Unternehmen teilnehmen und ihnen Unterstützung durch Darlehen, Garantien oder auf andere Art und Weise zukommen lassen.

Die Gesellschaft kann mit oder ohne Zinsen Kredite gewähren oder Anleihen aufnehmen sowie Obligationen ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen, seien sie beweglicher oder unbeweglicher, finanzieller oder industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck. Sie kann ebenfalls alle unbewegliche Güter betreffende Geschäfte tätigen, sei es durch Kauf, Verkauf, Ausnützung oder Verwaltung von Immobilien, jedoch ohne direkt das Gewerbe eines Immobilienmaklers auszuüben.

Sie kann ihren Zweck direkt oder indirekt erfüllen, sei es in ihrem eigenen Namen oder für Dritte, allein oder in Verbindung mit anderen, bei der Erledigung aller Geschäfte, die zur Erreichung des genannten Zwecks, oder des Zwecks der Gesellschaften, deren Interessen sie vertritt, führen.

Allgemein kann sie jegliche Überwachungs- und Kontrollmassnahmen ausführen, die sie zur Bewerkstelligung und zur Entwicklung ihres Ziels für nötig hält.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000.- EUR), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je einundreißig Euro (31.- EUR).

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Art. 4. Die Aktien der Gesellschaft lauten auf den Namen oder den Inhaber oder können teilweise, nach Wahl der Aktionäre, unter der einen oder der anderen Form ausgegeben werden, jedoch unter Beachtung der gesetzlichen Einschränkungen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Aktionär pro Aktie an. Im Falle wo eine Aktie mehrere Besitzer hat, kann die Gesellschaft die Ausübung der aus dieser Aktie hervorgehenden Rechte, bis zu dem Zeitpunkt wo eine Person als einziger Eigentümer dieser Aktie gegenüber der Gesellschaft angegeben wurde, suspendieren.

Art. 5. Jede ordnungsgemäß konstituierte Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitesten Befugnisse, um alle Handlungen der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu betätigen.

Art. 6. Die jährliche Hauptversammlung findet am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am ersten Juni eines jeden Jahres um 11.00 Uhr.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt. Die jährliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat nach eigenem Ermessen feststellt, dass außergewöhnliche Umstände dies erfordern.

Die übrigen Versammlungen können zu der Zeit und an dem Ort abgehalten werden, wie es in den Einberufungen zu der jeweiligen Versammlung angegeben ist.

Die Einberufungen und Abhaltung jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen, soweit die vorliegenden Statuten nichts Gegenteiliges anordnen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz und die vorliegenden Statuten nichts anderes vorsehen. Jeder Aktionär kann an den Versammlungen der Aktionäre auch indirekt teilnehmen in dem er schriftlich durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telekopie eine andere Person als seinen Bevollmächtigten angibt.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges anordnet, werden die Entscheidungen der ordnungsgemäß einberufenen Generalversammlungen der Aktionäre durch die einfache Mehrheit der anwesenden und mitstimmenden Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat kann jede andere Bedingung festlegen welche die Aktionäre erfüllen müssen um zur Generalversammlung zugelassen zu werden.

Wenn sämtliche Aktionäre an einer Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung der Generalversammlung im Voraus zu kennen, kann die Generalversammlung ohne Einberufung oder Veröffentlichung stattfinden.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Hat die Gesellschaft nur einen Aktionär kann der Verwaltungsrat, in Übereinstimmung mit dem Gesetz vom 25. August 2006, aus nur einem Mitglied bestehen, welcher nicht Aktionär zu sein braucht.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von den Aktionären während der jährlichen Generalversammlung für eine Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, gewählt; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 8. Der Verwaltungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen Vizepräsidenten wählen.

Der Verwaltungsrat kann auch einen Sekretär wählen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrats zu sein braucht, und der für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrats und der Versammlungen der Aktionäre verantwortlich sein wird.

Die Sitzungen des Verwaltungsrats werden von dem Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, an dem Ort und zu der Zeit, die in der Einberufung festgesetzt werden, einberufen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann sich an jeder Sitzung des Verwaltungsrats vertreten lassen, indem er einem anderen Mitglied schriftlich, fernschriftlich, durch Telekopie oder telegraphisch Vollmacht erteilt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 9. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrats.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft nach vorheriger Ermächtigung der Generalversammlung an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, an einen Rat (dessen Mitglieder nicht Verwaltungsratsmitglieder zu sein brauchen) oder an eine Einzelperson, welche nicht Verwaltungsratsmitglied zu sein braucht, übertragen; dessen Befugnisse werden vom Verwaltungsrat festgesetzt.

Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten an irgendwelche Personen, die nicht Mitglied des Verwaltungsrates zu sein brauchen, geben. Er kann Spezialbevollmächtigte sowie Angestellte ernennen und widerrufen, sowie Ihre Vergütungen festsetzen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nach außen entweder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrats, verpflichtet. Sollte unter Anwendung und gemäß Artikel 51 des Gesetzes vom 25. August 2006 der Verwaltungsrat aus nur einem Mitglied bestehen, so wird die Gesellschaft nach außen durch die alleinige Unterschrift des Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet.

Art. 11. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Generalversammlung ernennt den oder die Kommissare und setzt ihre Anzahl, die Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, sowie die Vergütungen fest.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 3 festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrats, über die Verwendung des Nettogewinns beschließen.

Im Falle von Aktien, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung anbezahlt.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden.

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt (die natürliche oder juristische Personen sein können), die durch die Generalversammlung, die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Art. 15. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie dessen Änderungen.

Übergangsbestimmungen

1. Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2011 statt.
2. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der heutigen Gründung und endet am 31. Dezember 2010.

Kapitalzeichnung und Einzahlung

Die Komparenten haben die Aktien wie folgt gezeichnet und eingezahlt:

Aktionär	Gezeichnetes Kapital EUR	Einbezahltes Kapital EUR	Anzahl der Aktien
Herr Jürgen Gachot, vorbenannt:	10.230.-	2.557,50	330
Herr Stefan Sommerlade	10.230.-	2.557,50	330
Herr Michael Herrmann	5.270.-	1.317,50	170
Herr Jens Vogt	5.270.-	1.317,50	170
TOTAL:	31.000.-	7.750.-	1.000

Das Gesellschaftskapital wurde zu fünfundzwanzig Prozent (25%) in Bar einbezahlt, so dass der Gesellschaft der Betrag von siebentausendsiebenhundertfünfzig Euro (7.750.- EUR) zur Verfügung steht, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie dessen Änderungsgesetze über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, werden auf eintausend dreihundert Euro (1.300.- EUR) abgeschätzt.

Anmerkung

Der amtierende Notar hat der Komparent darauf aufmerksam gemacht, dass die hier zuvor gegründete Gesellschaft vor jeglicher geschäftlicher Aktivität, im Besitz einer formgerechten Handelsgenehmigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck sein muss, was der Komparent ausdrücklich anerkannt haben.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die Erschienenen, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen.

Nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, wurden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf drei(3), die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.

2. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrats werden ernannt:

a) Solarkraftwerk S.à r.l. mit Gesellschaftssitz In L-5450 Stadtbredimus, 5c, route du Vin.

Ständiger Vertreter: Herr Michael Herrmann, vorgenannt.

b) Herr Jürgen GACHOT, Dipl. Betriebswirt, geboren am 6. Juni 1966 in Neunkirchen (Deutschland), wohnhaft in D-66787 Wadgassen, 14A, im Rothland.

c) Herr Stefan SOMMERLADE, Kaufmann, geboren am 24. April 1965 in Saarbrücken (Deutschland), wohnhaft in D-66399 Ormesheim-Mandelbachtal, Rilkestrasse, 5.

3. Zum Kommissar wird ernannt:

Herr Falk WENNEMANN, Dipl. Ing (FH), geboren am 6. Juli 1974 in Höxter (Deutschland), wohnhaft in D-66119 Saarbrücken, Feldmannstrasse, 39.

4. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung vom Jahre 2015.

5. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-5450 Stadtbredimus, 5c, route du Vin.

Worüber Urkunde aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. Gachot, St. Sommerlade et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mai 2010. Relation: LAC/2010/23137. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Référence de publication: 2010085215/193.

(100076156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Worldvest, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.939.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le 28 avril 2010 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé la réélection de:

- M. Christian Lange (demeurant professionnellement 717 5th Avenue, NY- 10022 New-York)
- Jerry Hilger (demeurant professionnellement 1 Blvd Royal, L-2449 Luxembourg)
- et M. Hanspeter Krämer (demeurant professionnellement 22-24 Rives de Clausen , L-2165 Luxembourg)

à la fonction d'administrateur pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

2. L'Assemblée a approuvé la ré-élection des réviseurs d'entreprises, Deloitte S.A., pour la période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour Worldvest

Référence de publication: 2010063814/18.

(100079142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 136.494.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés en date du 10 mai 2010 que:

La démission de Monsieur Antoine Berckmans, présentée avec effet au 14 mai 2010, de son mandat de gérant B, est acceptée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 31 mai 2010.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010063895/17.

(100078711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Automat' Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 25.598.

—
Les compte annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010064066/10.

(100079257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.
